



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juillet 2020

Vendredi 3 juillet 2020 à 18 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Passy,

sous la présidence de Monsieur Maurice SADZOT, en sa qualité de doyen d'âge (délibération 1)
puis sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA (délibérations 2 et 3)

Date de la convocation du conseil municipal : lundi 29 juin 2020

Présents :

Raphaël CASTERA-Christèle REBET- Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN- André THIMJO
– Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN- Nadejda HANDZIEV- Jean-Yves DEMELUN- Vanessa TOURNIER- Rémi
KLEIN- Aurélie LE NAVENAN- Maurice SADZOT- Céline SICOLI – Romain BONNÉT- Claire METRAL- Patrick AMADEI-
Véronique VIZET- Ludovíc PICHON- Liliane DUVAL- Taouffig DOUS- Véronique NAUMOVÍČ- Ludwig BIANCHIN-
Renée TRACHEZ-GICQUEL- Bruno VALENTIN

André PASTERIS-Nadine CANTELE- Fabrice DUGERDIL- Jocelyne BERRUEX- Olivier DORE- Marie-Charlotte AUBRY

Absents représentés :

Romain BONNET	donne pouvoir à Raphaël CASTERA
Claire METRAL	donne pouvoir à Christèle REBET
Fabrice DUGERDIL	donne pouvoir à André PASTERIS
Josiane BERRUEX	donne pouvoir à Nadine CANTELE

Absents : /

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme CETIN Belgin ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur Patrick KOLLIBAY en sa qualité de Maire sortant ouvre la séance du nouveau conseil municipal élu le 28 juin 2020. Il constate après l'appel des conseillers que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer.

Avant de se retirer il présente aux nouveau Conseil des vœux de succès, puis appelle Monsieur Maurice SADZOT à présider l'assemblée en sa qualité de doyen d'âge.

Monsieur Maurice Sadzot salue l'homme qui a dirigé la commune au cours des 6 dernières années et demande à l'assemblée de l'applaudir.

Monsieur Maurice SADZOT constate ensuite à son tour que le quorum est atteint et propose de passer immédiatement à l'élection du Maire.

1/ Election du Maire

Il constitue le bureau, rappelle les dispositions relatives à l'élection du Maire et demande aux candidats à la fonction de Maire de bien vouloir se faire connaître.

Pour la liste « REUSSIR POUR PASSY », Monsieur Raphaël CASTERA présente sa candidature.
Pour la liste «PASSY PASSION » Monsieur André PASTERIS présente sa candidature.

Le Président de séance informe l'Assemblée des candidatures reçues et s'assure qu'il n'y en a pas d'autre avant de passer aux opérations de vote.

Au terme du dépouillement Monsieur Maurice SADZOT annonce les résultats de la façon suivante :

Nombre de Conseillers présents :	29
Nombre de votants :	33
Bulletins trouvés dans l'urne :	33
Blancs et Nuls :	
Exprimés :	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu

Raphaël CASTERA

27 voix

André PASTERIS

6 voix

Il proclame Monsieur Raphaël CASTERA élu, dès le 1^{er} tour de scrutin, Maire de Passy et l'invite à prendre immédiatement la présidence de l'assemblée municipale.

Raphaël CASTERA s'installe, remercie le conseil Municipal et assure les Passerands de sa volonté de travailler, avec le groupe d'opposition ainsi que les agents territoriaux, dans le respect de tous et avec le souci permanent de l'intérêt général.

2/ Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire revient à l'ordre du jour et demande au conseil de bien vouloir voter pour déterminer le nombre d'adjoints.

Préalablement il a rappelé les dispositions de l'article L 2122-2 au terme desquelles le nombre des adjoints ne doit pas dépasser 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit 9 adjoints maximum à Passy.

Monsieur le maire propose alors de nommer 8 adjoints.

Cette question n'appelle pas de débat moyennant quoi elle est immédiatement soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

3/ Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjoints. Il rappelle les conditions réglementaires de cette élection au scrutin secret, de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à la majorité absolue au 1^{er} et 2^{ème} tour.

Monsieur le Maire demande que les candidatures soient déclarées et déposées pour être enregistrées.

Madame Christèle REBET, au nom de la Majorité municipale, demande la parole et présente la liste de 8 adjoints puis la dépose auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire s'assure qu'il n'y a pas d'autre liste de candidature et propose de passer aux opérations de vote.

Au terme du dépouillement Monsieur le Maire annonce les résultats de la façon suivante :

Nombre de Conseillers présents :	29
Nombre de votants :	33
Bulletins trouvés dans l'urne :	33
Blancs et Nuls :	4
Exprimés :	29
Majorité absolue	15

La liste présentée par Christèle REBET est élue au 1^{er} tour à la Majorité absolue.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

1^{er} Adjoint	Christèle REBET	6^{ème} Adjoint	André THIMJO
2^{ème} Adjoint	Jean FONTAINE	7^{ème} Adjoint	Delphine CHATRIAN
3^{ème} Adjoint	Annette BORDON	8^{ème} Adjoint	Clément VALENTIN
4^{ème} Adjoint	Alain ROGER		
5^{ème} Adjoint	Belgin CETIN		

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, mais avant de clôturer la séance il donne la parole à Monsieur André PASTERIS.

Passy, le 6 juillet 2020

Le secrétaire de séance

le Maire

